

Note explicative – Chemin dit du Traubacker

Le permis d'aménager « Les Hauts du 19^e Dragon » rue du 19^{ème} Dragons / rue de la Victoire à Brunstatt d'une surface de 23 700 m² concernant un projet de 74 logements maximum a été accordé le 7 janvier 2019.

Le chemin rural situé lieudit « Traubacker » cadastré section 34 d'une surface de 803 m², scinde le périmètre du lotissement du Sud vers le Nord.

Ainsi, pour mener à bien ce projet, l'aménageur « La Foncière Hugues Aurèle » sollicite la commune pour acquérir le chemin cité plus haut.

En application de la délibération du 24 janvier 2019, de l'arrêté ADM 2020/425 en date 3 décembre 2020 et conformément à l'article L 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime une enquête publique préalable est nécessaire à cette fin.

Pour rappel, une première enquête publique préalable à l'aliénation des 803 m² du chemin rural cadastré section 34 lieudit « Traubacker » a été organisée du 31 août au 15 septembre 2020. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à l'aliénation du chemin rural visé plus haut. En effet, la suppression de ce chemin ne serait pas compensée par la reconstitution d'un cheminement présentant des conditions de permanence, d'accessibilité, de confort et de sécurité équivalentes à celles observées à ce jour.

L'aménageur a déposé un permis d'aménager modificatif le 24/11/2020 qui porte :

- sur la création d'une liaison piétonne en limite nord-ouest du site permettant de relier la voirie de lotissement au chemin rural situé en dehors de l'emprise du lotissement

- sur l'ajustement du positionnement des accès aux lots 1,2 et 3 avec décalage des places de stationnement publiques.

Au vu de ces nouveaux éléments, la commune de Brunstatt-Didenheim a décidé de demander à nouveau l'avis de la population en lançant une deuxième enquête préalable à l'aliénation du chemin rural lieudit « Traubacker » cadastré section 34 d'une surface de 803 m² du 18 janvier au 2 février 2021.